

LEGENDE:

- Périmètre du plan d'affectation
- Servitude de passage public à pied et à mobilités douces
- Servitude d'usage public
- Servitude de passage public à pied et à mobilités douces
- Servitude de passage public à pied et à mobilités douces (3m)
- Servitude de passage public à pied et à mobilités douces pour le tracé de la voie verte (5m)
- Limite projetée

